

²⁰
M. Jean B. honore Choux & C^e

Collection Robert DAUVERGNE

Madrid le 4 Janvier 1762.

Messieurs



LE terme de ma société avec Mr. Pascaly, sous la raison de Pascaly & Larralde, étant expiré le 31 Decembre dernier, nous l'avons terminée, & dissolue de commun accord, & à la satisfaction reciproque de chacun de nous. Mr. Pascaly a resté chargé de la liquidation des affaires; & j'ai formé une autre maison en commandite sous la raison de Pierre de Larralde & Compagnie; dont cybas la signature; ayez agreable d'enprende note, pour y ayoutter foi dans l'occasion.

Les receptions & expeditions des Marchandises en transit & en commission, les moyens d'en procurer la vente, si le cas y echoit, & d'en avancer le montant, sous la garantie ordinaire & a l'excompte usité dans cette place, les commissions en banque, c'est adire les recouvrements des lettres de change pour en faire les retours sous excompte ou autrement, en papier ou especes, autant que le gouvernement en permettra la sortie, l'election de mon domicile, les speculations en fruits du pais, & autres operations, sauf l'exclusion seule & expresse des acceptations directes, sont les objets que je me propose de traiter dans mon Commerce, & c'est dans ces differents genres ou tels autres qui pourront se presenter que j'ai l'honneur de vous offrir mes services les plus sinceres.

Les fonds réels & assez considerables que j'ai en main par la réunion de mes ressources particulieres avec celles de mon comenditaire, & l'experience que j'ai taché d'acquerir, me mettent a portée de remplir les ordres dont vous voudrez bien m'honorer, à votre plus grand avantage: vous pouvez compter sur tout le zele & toute l'exactitude dont je puis etre capable, dans leur execution; c'est dans cette confiance que je prends la liberté de vous adresser la presente, ayant l'honneur d'etre bien parfaitement.

Messieurs

^m
ami.

97

Paris 15.12

Londres 40

Cadi 2/4 1/2 %

L'ing^{re} de ma maison sera

Votre tres humble & tres
obeissant serviteur.

Pierre de Larralde

Pierre de Larralde & C^e